COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

LE 17.05.2021

Lisieux

Présents : M. LERESTEUX, Président
Mmes EVAIN et LE MAISTRE
MM. BAILLARD, BELLISSENT, CUCURULO, DESHEULLES, DESMONS, DUBOURG, GALLIOT, GIFFARD, GUESDON, KOCISZEWSKI, LEFRANCOIS, RAHO, ROUTIER et VOISIN.

Excusés : MM. BEAUCAMP, FERET, GOURDEL, GRESSENT, GUERIN, GUERRIER, LE GALL, MICHEL et BOLAND.

Assistent : Mmes ABERGEL et DAYAUX
MM. BACOURT et MONTAGNE

Pierre LERESTEUX accueille les membres et se dit ravi du maintien du HAC et du SMC, espérant que le public puisse revenir dans les stades.
Il fait part aux membres de la décision du bureau restreint de ne pas acter la réforme des championnats de jeunes proposée suite aux réunions du groupe de travail, une proposition commune à toutes les parties n'ayant pu aboutir.

1 – CONDOLEANCES / FELICITATIONS

Pierre LERESTEUX présente, au nom de la Ligue et du Comité de Direction ses condoléances aux familles et clubs pour le décès de :

- Christophe REVAULT, ancien gardien professionnel du Havre AC, du PSG et de Toulouse FC
- Alain FLAMENT, Président de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions et délégué de la LFN, ancien membre du Comité de Direction de la L.F.N.
- LENOEL Valérie, Trésorière du C.S. CARENTANAIS

Pierre LERESTEUX demande que soit observée un moment de silence en la mémoire d'Alain FLAMENT.

Le Comité de Direction souhaite féliciter Nicolas MARAIS, Président du CROS Normandie, pour son élection à la Présidence de la Conférence Régionale du Sport de Normandie.

2 – TRAVAUX POLE DEVELOPPEMENT – ANIMATIONS TERRITORIALES

Pascale EVAIN effectue un point sur la feuille de route du Pôle Développement – Animations Territoriales.

2.1 – Commission Régionale du développement des pratiques

Concernant cette commission, le souhait est de renforcer les actions de promotion des pratiques dans les districts en lien avec les CTD DAP (accueil de nouveaux licenciés pouvant s'investir dans les clubs, développement de la pratique grâce aux futures structures de FOOT5, formation d'encadrants pour les pratiques loisirs).
Les 3 pratiques que sont le foot en marchant, le fit foot ou le golf-foot peuvent entrer dans le cadre du dispositif « **Sport-Santé** » donc c'est un point fort à développer.

S'agissant du football partagé, des discussions sont en cours avec le Comité Régional de sport adapté afin de travailler ensemble sur des rassemblements FFF-LFN / Sport adapté.
Ci-dessous un recensement des sections foot partagé existantes :

Le but est d'essayer de participer à des pratiques compétitives :

- proposition de coupe départementale puis régionale
- formation commune des éducateurs
- plaquette commune

La commission débat de la préparation d'une convention car il existe une très grande volonté des deux ligues de travailler ensemble.

Pour ce qui concerne le handisport, la commission réfléchit à un projet en lien avec PARIS 2024 et les Jeux Paralympiques.

2.2 – Commission Régionale des Actions Citoyennes

Pascale EVAIN souhaite faire un bref rappel du dispositif fédéral existant « affaires sociales » car il est très peu connu sur le territoire national.
Le but principal est d'apporter une aide financière aux licenciés du football amateur mais aussi aux familles en difficulté, suite :

- à un accident grave (à l'occasion d'un match ou d'un entrainement) entrainant des séquelles pouvant aller jusqu'à la perte d'emploi

- un décès sur le terrain, en dehors ou au cours d'un trajet

L'aide est calculée en fonction des revenus de la famille et celle accordée par la Ligue et/ou le district.
La FFF peut ensuite décider d'inscrire (ou non) le(s) enfant(s) de la famille aux subventions suivantes :

- « *Rentrées Scolaires* », pour les enfants âgés de 6 à 16 ans révolus, avec la remise, à la Ligue du Football Amateur (via la ligue régionale), d'un certificat de scolarité et d'un relevé d'identité bancaire.
- Et/ou « *Colis de Noel* », pour les enfants jusqu'à 16 ans révolus

2.3 – Commission Régionale de la Féminisation et du développement

Le souhait de cette commission est de créer un réseau des dirigeantes de la Ligue et de ses Districts animé par les membres de la commission de féminisation et les 5 femmes engagées dans le club des 100 dirigeantes de la FFF.
Son but serait :

- D'apporter de la visibilité aux femmes engagées dans nos instances
- De partager les expériences
- De les entendre et répondre à leurs besoins (formation, ...)

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Rentrée 2021 : temps de rencontre et d'échanges pour la mise en place d'un plan d'actions
- Mars 2022 : journée festive autour d'un événement
- Juin 2022 : bilan et perspectives

3 – ASSEMBLEE GENERALE DE LA LFN

3.1 – Date et format

Après un sondage effectué auprès des clubs normands sur leur préférence entre l'organisation de l'Assemblée Générale le vendredi soir ou samedi matin, la majorité a répondu le samedi matin.

L'Assemblée Générale se déroulera à l'Amirauté de Deauville en présentiel, le samedi 19 juin prochain.

Après cette réunion de Comité de Direction et suite à une prise de contact auprès de l'Amirauté, la date de l'Assemblée doit être décalée au samedi 26 juin.

3.2 – Restructuration des championnats

Patrick BAILLARD, responsable du pôle sportif et du groupe de travail, présente la proposition de réforme des championnats seniors qui sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de la Ligue.
Les membres valident à l'unanimité le projet concernant les seniors.

Il évoque également les différentes demandes de changement de groupe reçues ces derniers temps et souhaite que les membres se positionnent sur la question. Il est décidé de laisser la possibilité aux clubs de changer de groupe si, et seulement si, ceux-ci trouvent un club pour échanger.

Il laisse la parole à Mylène PANNIER pour ce qui concerne la partie portant sur les championnats féminins.
Elle présente la nouvelle organisation des championnats seniors féminins et indique que, après une réunion avec les clubs concernés, ils sont favorables à cette réforme.
D'ailleurs, suite à cette réunion, il ressort deux questions qu'elle soumet aux membres :

- *Les clubs en entente pourront-ils être en R2F à l'issue du brassage ?*
  Réponse : malheureusement, cette possibilité n'est pas laissée dans les règlements, les ententes ne pouvant pas évoluer au niveau régional
- *Le mode de vote à l'AG de la LFN : est-il possible de faire voter uniquement les clubs qui ont une section féminine ?*
  Réponse : Non, cela n'est pas possible. La proposition effectuée par les membres est que lors de la présentation à l'Assemblée Générale, il sera bien précisé que les clubs bénéficiant d'une section féminine seniors sont très favorables à ce projet.

Les membres valident à la majorité le projet de réforme concernant les seniors féminines (2 abstentions). Le projet sera donc proposé au vote de la prochaine Assemblée Générale.

Concernant les championnats de jeunes, il est décidé de reporter la réforme d'une saison.

3.3 – Ordre du jour de l'Assemblée Générale

Kerstie ABERGEL présente l'ordre du jour. Il est validé à l'unanimité. Il est annexé à ce procès-verbal.

3.4 – Budget 2021/2022

Jean-Luc GIFFARD expose le budget 2021/2022 qui sera soumis au vote de la prochaine Assemblée Générale sur la base de 90 000€. Il précise également que l'annexe 5 ne subira aucune modification pour la saison 2021/2022.

4 – COMEX

5.1 – Etudes des mesures

Financière

- **Opération Nike**
  - Pour les clubs disposant d'une école de foot → distribution de bons d'achat de 500 à 5000€
  - Pour les autres clubs → distribution de dotations Nike gratuites issues du stock de la FFF

Règlementaires

- **Compétitions**
  - Démarrer la saison 2021/2022 selon la même composition qu'au début de la saison 2020/2021 (sauf forfait, exclusion, rétrogradation etc…) ;
  - Si places vacantes → classement de la saison 2019/2020 sauf si décision de retour à la structure initiale des championnats pour résorption des excédents ;
  - Championnats générationnels : liberté à chaque instance, via son Comité de Direction ou AG, de prendre la décision qui paraitra la plus adaptée à sa situation *(proposition de la Commission Régionale de Préformation dans la suite de l'ODJ).*
- **Discipline**
  - Dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs dans la limite de 6 matchs
- **Statut de l'Arbitrage**
  - Demande de faire preuve de bienveillance vis-à-vis du club qui a entrepris les démarches pour continuer à être en règle, ou pour se mettre en règle lorsqu'il était en infraction ;
  - Situation d'infraction des clubs : si le club a inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre(s) nécessaire mais que la formation n'a pas pu commencer ou aller à son terme du fait de la crise sanitaire → **club considéré comme étant en règle pour la saison 20/21.** Néanmoins, si le club n'a pas réalisé les inscriptions, il débutera la saison 21/22 dans la situation dans laquelle il se trouvait à l'issue de la saison 19/20.
  - Modification de certaines échéances pour la saison 2021/2022 :
    - Date du premier examen de la situation des clubs : du 31 janvier au 31 mars 2022
    - La date limite de publication de la liste des clubs en infraction : du 28 février au 30 avril 2022
    - La date du second examen de la situation des clubs (avec vérification du nombre de matchs effectués) : du 15 au 30 juin 2022
- **Statut des Educateurs**
  - Même principe que pour le Statut de l'Arbitrage s'agissant de la bienveillance, si le club a effectué les démarches pour continuer à être en règle ou se mettre en règle lorsqu'il était en infraction.

- La Commission Fédérale comme la Commission Régionale pourra accorder des dérogations exceptionnelles en faveur des intéressés qui se sont inscrits à toute formation qui n'aurait pu être menée à son terme du fait de la crise sanitaire.
- Pas de sanctions appliquées pour la saison 20/21 concernant le non-respect des dispositions relatives à :
  - La désignation de l'entraineur
  - L'effectivité de la fonction
  - La présence sur le banc de touche

➢ **Terrains/Eclairage**
- Principe de bienveillance : si club a effectué les démarches pour être en règle au niveau du classement de son terrain et son éclairage
- Dérogation possible pour le club qui avait entrepris des travaux de mise en conformité qui n'ont pu démarrer ou aller à terme du fait de la crise sanitaire

➢ **Contrôle de gestion**
- Principe de bienveillance au regard de la crise sanitaire mais les clubs devront présenter les garanties nécessaires afin de pouvoir participer aux championnats de la saison 21/22

➢ **Vie des clubs**
- Échéances à venir relatives aux procédures d'affiliation, de changement de nom, de fusion, d'entente, de groupement ou reprise d'activité sont décalées d'un mois minimum, voire davantage si l'instance l'estime justifié et cela reste possible au regard de l'établissement des calendriers 21/22

➢ **Opposition à un changement de club**
- Obligation de régularisation de sa situation de 20/21 pour obtenir une licence 21/22

5.2 – Déclinaisons au sein de la L.F.N.

➢ Concernant les ***championnats générationnels***, Thierry MONTAGNE présente les propositions effectuées par la Commission Régionale de Préformation. Elles sont annexées au présent procès-verbal.

➢ Concernant le ***classement des arbitres***, il est décidé de geler le classement (ni montées, ni descentes).

➢ ***Statut de l'Arbitrage***
- La L.F.N. ne proposera pas d'examen de rattrapage pour les formations d'arbitres mais l'ensemble des inscriptions effectuées sur les sessions précédentes qui n'ont pu se dérouler seront pris en compte

➢ ***Vie des clubs***
- Échéances à venir relatives aux procédures d'affiliation, de changement de nom, de fusion, d'entente, ou reprise d'activité sont décalées d'un mois minimum
- Un an pour les groupements

Les membres valident à l'unanimité ces mesures.

5.3 – Mesures d'aides aux clubs propres à la L.F.N.

Comme indiqué dans le communiqué du 19 mai dernier, les mesures décidées par la L.F.N. sont les suivantes :

➢ ***Engagements***
- Rappel : en début de saison, il avait été décidé d'offrir les engagements pour les équipes jeunes et 50% pour les seniors (55 290€)
- La L.F.N. a décidé de remettre les 50% restants des frais d'engagements (42 500€)

➢ ***Cotisations***
- Gratuité de la part Ligue (68 000€)

➢ ***Statut de l'Arbitrage***
- Aucune amende ne sera prélevée, la situation des clubs revenant à celle de la fin de saison passée (environ 20 000€)

➢ ***Statut des Educateurs***

- Aucune amende ne sera prélevée, la situation des clubs revenant à celle de la fin de saison passée

➢ ***Assemblées Générales***

- Aucune amende prélevée (40 690€)

➢ ***Licences***

- Pour la saison 21/22, la mise en place d'un échéancier pour les acomptes ainsi programmé :
  - *Juin/Juillet 2021* : 50% du montant
  - *Août 2021* : 10% du montant
  - *Septembre 2021* : 10% du montant
  - *Octobre 2021* : 10% du montant
  - *Novembre 2021* : 10% du montant
  - *Décembre 2021* : 10% du montant

Les membres valident à l'unanimité ces mesures.

6 – DIVERS

6.1 E-Foot

Anthony CORDOBA présente le projet de la Coupe de Normandie E-foot qui sera lancée en partenariat avec le Crédit Agricole Normandie-Seine le 25 mai prochain et jusqu'au 25 juin 2021.
Il propose la création d'une commission avec des référents départementaux afin de réfléchir à un développement de cette pratique.

6.2 Validation des labels et fusions

Jacques GUESDON soumet pour validation les derniers labels attribués par la Commission lors de sa réunion du 12 mai. Il indique aux membres que la Commission a été bienveillante cette saison au vu de la situation sanitaire sur les délais mais souhaite que les clubs soient plus consciencieux pour les saisons à venir.
Les membres valident à la majorité ces labellisations (1 abstention).

Le projet de fusion absorption ci-dessous est également soumis au vote des membres qui le valident à la majorité.

FUSION ABSORPTION

519751 U.S. CREULLY/COMMES	**551694 U.S. INTERCOMMUNALE BESSIN NORD**
546482 U.S. CHEUX ST MANVIEU NORREY	**563830 HASTING F.C. DE ROTS**

7.3 Mouvements dans les structures

Commissions	Personne	Type	Poste
CR Délégués et Sécurité *(se substitue à la Commission Accompagnement des rencontres)*	Roger DESHEULLES	Intégration	Président
	Ylies DAOUDI, Pascal GRANDJEAN, Denis LANSEL, Raymond LAUGEROTTE	Intégration	Membres
Référents Régionaux de sécurité	Roger DESHEULLES et Claude METZ	Validation	

Nomination des délégués régionaux

- AGOUNI Yassine
- BARBIER Christophe
- BARUBE Rodolphe
- BAZIRE Raymond
- BINET Patrick
- CUZIN Jean
- DESHAYES Philippe
- DESHEULLES Roger
- DORIZON Guy
- FERON Eric
- GASTEBOIS Marcel
- GESLIN Jacques
- GRANDET Herve
- KULHANECK Francois
- LAVIDIERE Romain
- LE PROVOST Joel
- LE ROYER Jonas
- LECHER Patrice
- MEUNIER Daniel
- NIEMIER Thomas
- RAMARQUES Charles Henri
- RESSE Daniel
- ROUX Rene
- SUZE Nathalie
- TIRET Jean Luc
- VASSELIN Romuald
- VAUTIER Jean Marc
- VIEILLOT Laurent

Pierre LERESTEUX souhaite de nouveau remercier Roger VELOT pour son investissement au sein de la L.F.N. depuis de nombreuses années dans la gestion des Délégués.

Le Président,

Pierre LERESTEUX

Le Secrétaire Général,

Roger DESHEULLES